

## **Compte rendu de la réunion du conseil municipal du 13 février 2009**

Tous les conseillers présents

Le maire procède à la lecture du compte rendu de la réunion du 18 décembre 2008, qui est adopté à l'unanimité.

### **Perte de livres**

Le maire informe le conseil que des livres de la bibliothèque ont été perdus pour un montant de 55,80€ . Le conseil charge le maire d'établir le titre correspondant.

### **Subventions**

Le maire donne lecture au conseil municipal d'une lettre du collègue Gaston Deferre sollicitant une aide pour les sorties organisées à Châtel pour les élèves de 6<sup>ème</sup> et 5ème, et en Espagne pour ceux de 4<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup>.

Après en avoir délibéré, le conseil accepte de soutenir cette action et accorde à chaque élève de Preuilly une aide de 25€

### **Rémunération des agents recenseurs**

Le maire rappelle au conseil que la commune a fait appel à deux vacataires pour assurer le recensement. Pour l'accomplissement de cette mission, le conseil accepte que chacun des agents recruté percevra une rémunération égale à l'indice de base de la fonction publique (297/290) pour la durée de la mission du 15 janvier au 14 février 2009.

### **Régies**

Le maire informe le conseil que MME BRUNEAU, cantinière, a été déchargée de la vente des tickets afin qu'elle puisse consacrer plus de temps à la confection des repas.

Marie Claude ROBERT devient donc régisseur titulaire, Brigitte CRON et Arlette BRUNEAU sont nommés régisseurs suppléantes. Le conseil accepte ces modifications.

S'agissant de la bibliothèque, il a été décidé d'adjoindre un régisseur suppléant en la personne de Marie Claude ROBERT. Hélène GOMEZ reste régisseur titulaire et Elsa JAUVION suppléante.

De plus, le conseil décide d'attribuer le versement de l'indemnité de responsabilité à Hélène GOMEZ, au taux plein suivant le barème en vigueur défini par l'arrêté du 3 septembre 2001.

Le maire rappelle que dans sa séance du 18 septembre 2008, s'agissant de la garderie du soir, il a été décidé que tout quart d'heure au delà de 18heures sera facturé à 2€ à la famille. Tout quart d'heure commencé sera dû. Les modalités pratiques n'avaient été précisées.

Le conseil approuve la constitution d'une régie pour l'encaissement de ces sommes, régie qui fonctionnera au moyen de reçus. Brigitte Cron est nommée régisseur titulaire, Marie Claude Robert et Arlette Bruneau sont nommées régisseurs suppléantes.

### **Révision des contrats de travail**

Le conseil, sur proposition du maire (en raison des tâches supplémentaires liées aux permanences), accepte la révision des contrats de travail de MMES CAMPONOVA et ORDONNEZ. Il décide, à compter du 1<sup>er</sup> mars, de porter à 11/35 le contrat de MME CAMPONOVA et à 16/35 celui de MME ORDONNEZ, soit pour chacune une heure de plus par semaine.

### **Commission des repas et règlement de la cantine**

La commission des repas s'est réunie le 22 janvier dernier. Un compte rendu est dressé par Chantal Ferdoele, notamment sur l'enquête réalisée auprès des familles sur le fonctionnement de la cantine qui révèle une satisfaction moyenne quant à l'équilibre des repas, leur qualité et leur quantité.

Il ressort que les menus ne seraient pas suffisamment adaptés aux enfants ; il serait souhaitable qu'ils comportent plus de produits frais.

Le prix a été jugé trop élevé.

Au cours de cette réunion, il a été décidé de formaliser un règlement intérieur pour les usagers de la cantine.

Après avoir été soumis aux associations de parents d'élèves qui n'ont soulevé aucune objection, il a été soumis à l'approbation du conseil qui l'a adopté à l'unanimité.

Dès qu'il sera visé par la sous-préfecture, il sera affiché dans les écoles et adressé à chacune des familles contre récépissé.

### **Tarifs de l'eau**

Le maire rappelle au conseil les tarifs pratiqués pour le service de l'eau établis conformément aux délibérations du 3 décembre 2004 et du 12 janvier 2007 :

le tarif des abonnements s'établit comme suit:

Abonnement principal	3.83€/mois ou 46€/an
Abonnement secondaire	2.29€/mois ou 27.50€/an
Abonnement d'attente	0.33€/mois ou 4€/an

Le conseil décide du maintien de ces tarifs

S'agissant du M3 consommé, le maire décide d'appliquer à compter du 1<sup>er</sup> mars prochain une hausse de 2%

De 1 à 100 m<sup>3</sup> : le tarif passe de 0.41€ à 0.42€

De 101 à 500 : le tarif passe de 0.37€ à 0.38€

> à 500 : le tarif passe de 0.30€ à 0.31€

La redevance de l'agence de bassin s'établit à 0.244€

La redevance pollution passe de 0.21 à 0.22€

S'agissant des branchements, les tarifs restent conformes à ceux pratiqués précédemment :

Branchement simple (fourniture, terrassement, main d'œuvre)	450€
Regard complet	150€
Borne	250€
Soit : branchement simple + regard complet	<b>600€</b>
Branchement simple + borne	<b>700€</b>

Le conseil adopte ces tarifs.

### **Tarifs de l'assainissement**

Le maire rappelle les tarifs pratiqués pour l'assainissement selon les délibérations du 3/12/2004 et 12/1/2007 :

Abonnement assainissement 6.88/ mois ou 82.50€/ an

Abonnement assainissement attente 3.33€/mois ou 40€/ an

Le maire propose le maintien des tarifs abonnement .

S'agissant des tarifs sur le M3 consommé, le maire propose une augmentation de 2%

Le tarif de 0.74€passe à 0.75€

La redevance taux réseau collecte : son taux passe de 0.16€à 0.17€

S'agissant du branchement, le maire maintien le tarif pratiqué conformément aux délibérations précédentes :

Branchement simple 600€

Le conseil accepte cette tarification.

### **Débouchage du tout à l'égout :**

Le maire propose au conseil municipal de revoir les tarifs pratiqués (Délibération du 2 décembre 2005) lors de l'intervention du personnel communal pour le débouchage de tout à l'égout .

Il propose de passer du tarif forfaitaire de 40 ( quelque soit le temps passé à 50€pour 1h30 d'intervention, puis les heures suivantes seront facturées à 30€de l'heure, toute heure commencée sera facturée.

S'agissant des interventions à la maison de retraite, il propose un tarif forfaitaire de 150€par intervention.

Le conseil adopte ces modifications.

### **Tarifification de la salle des fêtes**

Le maire rappelle que le tarif pratiqué pour la location de la salle des fêtes pour les banques et assurances avait été fixé à 300€lors de la séance du 24 avril 2008.

Il propose de revoir à la baisse ce tarif et de le mettre à un niveau conforme à ceux pratiqués par les communes avoisinantes.

Le tarif s'établirait à 200€

Le conseil accepte cette modification.

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **Divers**

Il a été constaté à diverses reprises que des lumières dans les locaux de la mairie et au gymnase, principalement restent allumées. L'attention des utilisateurs sera appelée par l'apposition d'affiche sur les portes.

Le maire informe le conseil que le choix des guirlandes de Noël sera réalisé par la commission des travaux. Les prix proposés sur catalogue sont actuellement en promotion jusqu'à fin mars.

Le conseil municipal accepte la proposition du maire d'acquérir un vidéo projecteur au coût estimé de 1000€ M. ROBIN est chargé de la commande.

### **Garderie**

En raison d'une fréquentation réduite de la garderie le mercredi, M. Le maire propose sa suppression à compter de la rentrée scolaire du 8 mars prochain, soit à compter du mercredi 11 mars 2009.

Le secrétariat de mairie sera chargé d'informer par courrier les utilisateurs.

Cette décision sera également portée à la connaissance des écoles par voie d'affichage.

La garderie du soir est quand à elle maintenue tout comme sa gratuité jusqu'à la fin de l'année scolaire 2009. Compte tenu de sa fréquentation, en forte augmentation, le maire propose d'adjoindre une seconde personne dans le créneau horaire 16/17 heures, jusqu'à fin juin.

### **Perception**

Il a été décidé d'installer une boîte aux lettres à l'extérieur de la mairie pour les besoins de la perception.

### **Terrain de la Saulaie**

Pour l'acquisition du terrain de la Saulaie, le maire propose qu'en lieu et place de la réalisation d'un prêt, il soit procédé à la vente du bâtiment de la perception. Les travaux pour la remise en état d'un tel bâtiment qui aurait pu être destiné à la location s'avèrent coûteux, de même il sera difficile de trouver preneur dès lors que le loyer en rapport avec le bâtiment sera élevé.

Le conseil municipal accepte le principe de la vente, dont les modalités seront exposées ultérieurement.

### **Subvention USYP**

Le maire donne lecture au conseil d'une lettre du Président de l'USYP, M. JEAU, sollicitant la municipalité pour l'octroi d'une subvention de 2000€ afin de soutenir l'emploi d'Alexis Cuvillier.

Le conseil, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité le versement d'une somme de 2000€ à l'USYP.

### **Acquisition du matériel de la perception**

A la suite de la fermeture de la perception, du mobilier de bureau a été proposé à la commune.  
Le conseil accepte l'acquisition pour un montant de 150€

### **Piscine**

Le maire informe le conseil que Michaël LEROUX a posé sa candidature aux fonctions de Maître Nageur pour la saison estivale, aux mêmes conditions que l'année précédente.

Le conseil accepte la candidature de Michaël LEROUX et charge son maire d'établir le contrat de travail correspondant et les conditions dans lesquelles il s'exercera.  
La saison débutera en juin.

### **S'agissant du fonctionnement de la piscine en juin**

MME BLASZICK, titulaire du BAFA, accepterait d'encadrer les enfants des écoles primaires à la piscine.

Le maire propose de la rémunérer selon l'indice de base de la fonction publique, au prorata du temps passé. Le conseil en accepte le principe.

IL a été décidé de proposer aux écoles environnantes la possibilité de fréquenter la piscine au cours du mois de juin moyennant une participation qui pourrait être établie selon une convention dont les modalités restent à déterminer.

### **Autres tarifs**

#### **Une réflexion globale est menée pour le camping, la piscine et le mini golfe**

Les tarifs du mini golfe restent inchangés

1.20€ pour les enfants

2.50€ pour les plus de 14 ans

L'ouverture du camping est fixée au 1er mai 2009 et sa fermeture interviendra le 15/9/2009.

Les tarifs du 2 décembre 2005 sont abrogés.

Le maire propose d'établir les tarifs comme suit :

Machine à laver : 3€

Emplacement : 3€

Branchement électrique : 3.90€

Enfants : 1€

Adultes : 2.50€

Le conseil accepte ces modifications

Les horaires de la piscine sont établis comme suit :

10h à 12h30

14h30 à 19h

Le maire propose d'instituer un tarif à la journée : 4€

*Les autres tarifs restent inchangés. ( à préciser dans la délibération).* Les modalités d'application seront examinées ultérieurement.

Les bouées seront laissées gratuitement à la disposition des enfants. Le maître nageur ne pourra pas en louer.

Le maire propose d'instituer la gratuité de la piscine pour les campeurs. Le conseil accepte. Les modalités pratiques seront définies ultérieurement.

#### Terrain de tennis

Le terrain sera démoissé très prochainement. Le maire propose la gratuité jusqu'à la rénovation complète. Le conseil accepte.

Des volontaires sont recherchés afin de créer un club.

#### Station d'enregistrement des cartes d'identité

Le maire soumet au conseil le projet de convention relatif aux modalités techniques et juridiques de la mise à disposition de la station d'enregistrement dans notre commune des demandes de titres d'identité.

Le conseil accepte les termes de la convention et charge son maire de la signature.

#### Club cycliste de Loches

Le club cycliste de Loches propose à la commune de Preully d'accueillir le championnat départemental de cyclisme le 14 juin 2009. Le coût pour la commune a été fixé à 1000€  
Après discussion, le conseil rejette cette proposition.

#### Livrets

Le maire charge Dominique ROBIN de voir avec les enseignants les modalités de remise d'un livret sur les règles de civisme aux enfants de CE à CM.

#### RASED

Le conseil charge le maire de signer les conventions avec les communes qui ont accepté leur participation au budget de fonctionnement accordé au RASED. L'ouverture du crédit alloué au RASE au budget de fonctionnement sera fonction des communes ayant accepté leur participation. Actuellement, les communes de Chaumussay, Bossay et Yzeures ont accepté le principe.

#### Soirée JAZZ du 6 mars prochain ( Jazz swing Quartet)

Le conseil adopte les tarifs suivants :

Gratuité pour les enfants jusqu'à 12 ans révolus

5€pour les 13 à 18 ans

10€pour les adultes .

#### Informations

Le 13 mars prochain les écoles organisent un défilé costumé dans les rues. Un groupe se rendra à la maison de retraite.

Les enseignants ont mis en place une rencontre ( sous forme de jeux de société) entre les personnes âgées de la maison de retraite et les enfants, un après midi.

Les enseignants acceptent le principe d'une brocante « vide greniers des écoles » pour la St Georges et la fête des associations.

Le centre de loisirs organise une semaine d'activité pendant les vacances de février.

Dans le cadre environnemental et le concours des écoles fleuries, Preuilly a été retenu.

### **ATSEM**

En raison du congé de maternité de l'ATSEM à compter du 12 mars prochain, il a été décidé que Brigitte Cron pourrait effectuer son remplacement temporaire .

Pour le mois de juillet, Céline Blaszcik pourrait assurer son remplacement au centre de loisirs.

### **Eclairage public au centre de secours**

Pour faciliter l'accès au centre de secours la nuit, il a été décidé l'implantation d'un allogène détecteur de mouvement.

La prochaine réunion a été fixée au 18 mars à 18h30. Son ordre du jour est le vote du compte administratif et du budget 2009.

La commission des finances se réunira le 5 mars.

La séance a été clôturée à 22 heures.